

Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 juillet 2023

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de procurations : 3

Date d'affichage de la convocation : 27.06.2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire en salle du Conseil de la Mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le vingt-sept juin deux mil vingt-trois, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER - Nicolas SCHMITT - Cathie PETRI - Gérard CONRAD - Doria BOUDJI - Serge KURT - Nathalie MAUVIEUX - Laurent GUILLO - Armand RUPP - Laurent BAYART - Eric THOMY - Eric LEHMANN - Elisabeth DEISS - Jean-Claude WORRINGEN - Valérie GUERALT - Sylvie RISSE - Julie LINGELSER - Ornella PFEIFFER - Henri BECKER - Lydie MOUGEL - Hervé DIEBOLD - Désirée HUBER - Philippe ROSER

Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Sébastien BOUREL donne procuration de vote à Monsieur Gérard CONRAD

Madame Sophie DIEMER donne procuration de vote à Madame Cathie PETRI

Monsieur Grégory RICHERT donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du

Tribunal Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 6 juillet 2023

Publié sur le site internet de la commune le 6 juillet 2023

Le Maire, Béatrice BULOUE



6. Approbation du projet éducatif et social

Conseillers
élus : 27

Conseillers
en fonction : 27

Conseillers
présents : 24

Conseillers
absents : 3
dont 3 avec procuration

Avec l'ouverture prochaine des services petite enfance et enfance au sein du nouveau bâtiment dédié situé à l'arrière de la mairie, il convient de déterminer le projet éducatif et social de la commune pour les services communaux qui se consacrent à l'accueil des tout petits, des enfants, et des jeunes. Le projet social replace nos services dans leur contexte historique et sociologique. Il formule un état des lieux des possibilités d'accueil et les évolutions de la demande des familles.

Le projet éducatif précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle, et pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons.

Le Projet Educatif est un document qui définit les grandes orientations éducatives de l'organisateur et traduit son engagement, ses priorités, ses principes et le sens de ses actions.

Il est commun à l'ensemble des accueils organisés par la Commune de Mundolsheim.

Il tient compte des besoins et spécificités des mineurs accueillis dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique d'activités diverses.

L'écriture du Projet éducatif et social de la Commune de Mundolsheim et sa réactualisation régulière permettront de poursuivre la réflexion sur la prise en charge globale de l'enfant de 10 semaines à 17 ans et d'assurer ainsi une continuité éducative et pédagogique de l'accueil de l'enfant sur le territoire.

C'est un document constitutif des dossiers à remettre à la PMI et au Service Départemental Jeunesse Et Sports, respectivement pour la crèche familiale et le multi-accueil d'une part et pour l'accueil péri et extrascolaire.

Le projet éducatif et social est joint en annexe.

Mme le Maire propose au conseil municipal d'adopter le projet éducatif et social à compter du 16 août 2023.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

ADOpte le projet éducatif et social à compter du 16 août 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE

Par 26 Voix Pour

1 Abstention : Philippe ROSER



Mundolsheim, le 6 juillet 2023

Le Maire,

Béatrice BULOUE

Le secrétaire de séance,



Cathie PETRI